Île Berder à Larmor-Baden : « Le projet hôtelier ne se fera pas »

Lecture: 3 minutes.

Suite à l'annulation partielle du Plan local d'urbanisme de Larmor-Baden, Michel Giboire, propriétaire de l'Île Berder, ne réalisera pas son projet de résidence hôtelière de luxe <u>qui fait</u> polémique dans la commune depuis huit ans.



Michel Giboire, président du groupe Giboire et propriétaire de l'île Berder dans le Golfe du Morbihan. (Le Télégramme/Lionel Le Saux)

En annulant de très nombreuses parties du Plan local d'urbanisme de Larmor-Baden, le tribunal administratif de Rennes met à terre <u>le projet de résidence hôtelière de luxe porté</u> par le groupe immobilier Giboire.

À lire sur le sujet « Tout le village de Larmor-Baden impacté » par l'annulation partielle du Plu

La directrice de la communication du promoteur breton indique que « <u>Michel Giboire</u> <u>prend acte que le projet hôtelier ne pourra pas se faire</u> ». Elle ajoute que « pour l'instant, aucune décision n'a été prise quant à l'avenir du site ». L'île sera-t-elle revendue ? Le propriétaire en fera-t-il une résidence personnelle ? « <u>Rien n'est décidé</u> ».

Parallèlement au recours mené contre le Plu - qui en étant partiellement annulé rend infaisable le projet - un recours était également déposé par les associations de protection de l'environnement contre <u>le permis de construire de la résidence hôtelière en projet</u>.

« La décision qui est attendue concernant ce recours contre le permis de construire ne changera rien à la situation. L'annulation du Plu, l'annule de fait », précise Morgane Meslé, directrice de la communication du groupe Giboire.

« Une bonne nouvelle »

De son côté, l'association Berder Ensemble réagit.

« C'est une bonne nouvelle pour tous ceux qui avaient conscience des graves menaces que faisait peser ce projet sur cette île emblématique ».

« C'est une bonne nouvelle pour tous ceux qui avaient conscience des graves menaces que faisait peser ce projet sur cette île emblématique. C'est aussi un désaveu lourd pour le maire de Larmor-Baden qui tentait de faire passer en force un projet d'aménagement absurde et disproportionné sur cette île préservée », écrit Marc Chapiro, son représentant.



Marc Chapiro et Eugène Riguidel de « Berder Ensemble ». (Archive Le Télégramme/Catherine Lozach)

Il ajoute : « Il faut maintenant trouver un avenir durable pour l'île de Berder, et nous savons pouvoir compter sur tous les amis de Berder Ensemble, mais au-delà aussi sur les réflexions convergentes du Conservatoire du Littoral, du Parc Naturel Régional, et nous espérons associer aussi le département du Morbihan et la région Bretagne pour inventer à Berder une vie de solidarité enrichissante et innovante.

Oui bien sûr, on peut faire un lieu public à Berder! »

Le groupe immobilier breton présidé par Michel Giboire avait racheté l'île Berder au groupe Yves Rocher en 2016. Le promoteur annonçait alors avoir pour projet d'y construire un complexe hôtelier haut de gamme.

Huit ans de rebondissements

En janvier 2020, une consultation publique était ouverte pour un projet d'hôtel quatre étoiles de 90 chambres et 20 apparts hôtel, avec restaurant, piscine, parking. Un ensemble aménagé autour du bâtiment existant agrandi d'une construction de trois étages.



La façade est du château et sur la gauche, le nouveau bâtiment qui devait accueillir la piscine. (Visuel Panapache – Paumier Architecte Associés - Groupe Giboire)

Le 25 mai 2020, le permis de construire, délivré par la commune de Larmor-Baden, était affiché en mairie.

Le 13 juillet 2020, une requête en annulation du permis de construire était déposée au tribunal administratif de Rennes, par la Fédération d'associations de protection de l'environnement du Golfe du Morbihan, l'association Qualité de vie à Larmor-Baden, les Amis des chemins de ronde et les Amis du Golfe du Morbihan.

La Fédération et Qualité de vie à Larmor-Baden portaient également le recours contre le nouveau Plu de Larmor-Baden, dont dépendait, entre autres, la validité du permis de construire du projet Giboire.

Face à cette situation, il y a un an, Michel Giboire exprimait déjà un doute sur l'aboutissement de son projet immobilier. Il indiquait « ne pas prendre le risque de lancer le chantier », avouant, « je ne sais pas si je le ferai ».